



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/588
S/16784

17 octobre 1984

FRANCAIS

ORIGINAL ; ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Point 25 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE ; MENACES

CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTER-
NATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE

Trente-neuvième année

Lettre datée du 16 octobre 1984, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Nicaragua auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte de la communication adressée le 15 octobre 1984 aux présidents des pays membres du Groupe de Contadora, par le commandant Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction du Nicaragua.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 25 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA

ANNEXE

Communication adressée le 15 octobre 1984 aux Présidents des pays
membres du Groupe de Contadora, par le Coordonnateur du Conseil
du Gouvernement de reconstruction du Nicaragua

Au moment où expire le délai fixé aux pays d'Amérique centrale pour qu'ils se prononcent sur l'Accord de Contadora, j'ai le plaisir de vous confirmer que nous sommes entièrement disposés à accepter dans sa totalité et à ratifier immédiatement et sans aucune modification le texte, révisé le 7 septembre, de l'Accord présenté par le Groupe de Contadora, afin de donner une impulsion décisive à l'instauration d'une paix durable dans la région.

Soucieux d'aider les autres pays d'Amérique centrale et le Gouvernement des Etats-Unis à prendre une décision en faveur de la signature immédiate du texte révisé de l'Acte et de son protocole, le Gouvernement nicaraguayen a estimé opportun de formuler les observations ci-après :

Le Gouvernement nicaraguayen est fermement convaincu que la version révisée de l'Accord de Contadora constitue le point culminant d'un long processus de négociations. C'est dans ce sens que la septième réunion conjointe des ministres des relations extérieures des pays d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora a déclaré dans son communiqué que la version révisée de l'Acte reflétait les points de vue exprimés par les cinq gouvernements d'Amérique centrale.

Le Gouvernement nicaraguayen partage pleinement les vues exprimées par les ministres des relations extérieures des pays du Groupe de Contadora dans leur lettre du 7 septembre dernier par laquelle ils affirmaient que "cette dernière version est le résultat de consultations intensives ... visant à faciliter un consensus qui aboutisse à l'adoption d'engagements juridiques par toutes les parties".

Ces négociations ont donné lieu à des efforts particulièrement importants pour tenir compte des divers intérêts et concilier les différentes positions. Le Gouvernement nicaraguayen estime que le moment est venu pour que se concrétisent les nobles efforts de Contadora en vue d'instaurer la paix dans la région.

A cet égard, nous souhaitons exprimer la préoccupation que nous inspire la convocation d'une réunion des ministres des relations extérieures d'Amérique centrale, demandée récemment par le Gouvernement hondurien. Le Nicaragua estime que le texte révisé de l'Accord de Contadora est l'aboutissement de consultations intensives et qu'il n'appelle donc pas d'autres négociations destinées à apporter des amendements ou des modifications de fond. De toute manière, les modifications mineures que pourrait nécessiter l'Accord de Contadora ne justifient pas une réunion des ministres des relations extérieures d'Amérique centrale. Par ailleurs, le Nicaragua estime qu'une telle réunion, sans la participation du Groupe de Contadora, nuirait à ses efforts de paix et ne ferait qu'amoindrir l'oeuvre positive qui vient d'être réalisée dans la recherche d'un terrain d'entente et de conciliation.

Devant les difficultés opposées par certains gouvernements d'Amérique centrale à la signature immédiate de la version révisée de l'Accord, le Nicaragua estime qu'il appartient à Contadora de redoubler d'efforts afin de susciter une volonté de paix de la part des gouvernements et d'obtenir l'approbation de l'Acte dans les meilleurs délais possibles. C'est donc au Groupe de Contadora que reviendrait l'initiative de convoquer une réunion au sommet des chefs d'Etat d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora afin de stimuler la volonté et les décisions politiques nécessaires à une acceptation claire et nette de l'Accord, en vue de la signature de ce dernier, ce qui ouvrirait la voie de la paix en Amérique centrale.

En cette période où le Nicaragua se trouve confronté à une recrudescence de la guerre d'agression et où se préparent d'importantes opérations visant à détruire la Révolution populaire sandiniste, nous sommes prêts à continuer à favoriser au maximum une solution négociée aux problèmes que connaît la région et réaffirmons par la même occasion notre engagement de défendre le droit à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance du Nicaragua.

Le Coordonnateur du Conseil du Gouvernement
de reconstruction du Nicaragua,

(Signé) Daniel Ortega SAAVEDRA

